

RELEVÉ 29

RL-29 (2022-10)

Rétribution d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire

Année	Code du relevé	N° du dernier relevé transmis
-------	----------------	-------------------------------

A- Rétribution nette	B- Rétribution versée à la RTF ou à la RI	C- Compensations financières	D- Dépenses de fonctionnement
Numéro d'assurance sociale du responsable		Numéro d'assurance sociale du second responsable	

Instructions et explications relatives aux cases du relevé 29

- A** Ce montant représente l'excédent de la rétribution versée à la ressource de type familial (RTF) ou à la ressource intermédiaire (RI) [case B] sur le total des compensations financières (case C) et des dépenses de fonctionnement (case D). Reportez ce montant à la ligne 1 du formulaire *Rétribution cotisable d'un responsable d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire* (LM-53).
- B** Rétribution versée à la RTF ou à la RI par l'établissement public
- C** Compensations financières versées pour
- la participation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
 - la participation au Régime de rentes du Québec (RRQ);
 - la protection en matière de santé et de sécurité du travail accordée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), s'il y a lieu;
 - l'accès à certains services en matière de régimes sociaux, s'il y a lieu.
- D** Dépenses de fonctionnement raisonnables occasionnées dans le cadre de la prestation de services par la RTF ou la RI, et qui sont établies selon les dispositions d'une entente collective ou, à défaut d'une telle entente, selon une décision du ministre de la Santé et des Services sociaux prise avec l'autorisation du Conseil du trésor

Nom et adresse du responsable, et nom du second responsable (s'il y a lieu)

Nom et adresse de l'établissement public